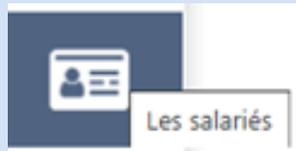


Portail adhérent : saisonniers

Comment faire ?

- Connectez vous à votre portail :
<https://portail.aismt36.com/PortailAISMT36uEg>

- Cliquer sur l'icone



- Puis, cliquer sur l'icone



Un formulaire s'ouvre, dans l'onglet contrat choisir le bon intitulé.

Ajout d'un nouveau salarié

Situation civile :

Nom de naissance : * Nom marital :
Prénom : * Date de naissance : *

Situation dans l'entreprise :

Date d'embauche : * Poste de travail : *
Contrat : * -- Choisir un contrat -- Code PCS : *
Date de fin de période d'essai : -- Choisir un contrat --

Salarié multi-employeurs
Déterminant Suivi Individuel :
 Aucun suivi particulier pour ce
 Femme enceinte, allaitante ou d'accoucher
 Moins de 18 ans non affectés à des travaux réglementés
 Salarié exposé à l'amiante
 Salarié exposé au risque de chutes lors du montage / démontage
 Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE de référence

Catégorie déclarée :

Contrainte(s) de convocation :

* champs obligatoires

contrat à durée déterminée
contrat à durée indéterminée
contrat à durée indéterminée intérimaire
contrat conclu avec les groupements d'employeurs
contrat d'accompagnement dans l'emploi
contrat d'apprentissage
contrat de professionnalisation
contrat de travail à caractère saisonnier
contrat de travail à caractère saisonnier de moins de 45 jours
contrat de travail à caractère saisonnier de plus de 45 jours
contrat de travail en portage salarial à durée déterminée
contrat de travail en portage salarial à durée indéterminée
contrat de travail intermittent
contrat de travail temporaire
contrat initiative-emploi
Contrat non renseigné

Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)
Rayonnements ionisants catégorie B
Salarié exposé au CMR
Salarié exposé aux agents biologiques groupement 2 (AB2)
Travailleur de nuit

Valider



Pour trouver le code PCS : depuis internet dans la barre de recherche taper : code pcs et l'intitulé du poste (exemple : code pcs employé de maison)